

FORTIS LUXEMBOURG FINANCE

Emission publique de “Reverse Convertible Notes”

Fortis Luxembourg Finance, véhicule financier de Fortis, lance un nouvel emprunt de type “reverse convertible” d’une durée de 2 ans, ayant pour actifs sous-jacents les actions **KBC Group NV** et **DEXIA NV/SA**. Le coupon annuel s’élève à 11% (brut).

Reverse Convertible sur 2 actions

La particularité d’une Reverse Convertible Note consiste en un éventuel remboursement final en actions au gré de l’émetteur, en l’occurrence des actions KBC Group NV ou DEXIA NV/SA. L’émetteur ne prendra toutefois la décision de rembourser les Notes en actions KBC ou DEXIA plutôt qu’en liquidités que si le cours d’au moins une des deux actions a chuté sur la durée de vie de l’emprunt. L’émetteur choisira l’action la moins performante en comparant sa valeur finale à sa valeur initiale. Le risque pour les investisseurs est plus élevé par rapport à des Reverse Convertible Notes sur action unique.

Profil de la société KBC Group NV (KBC)

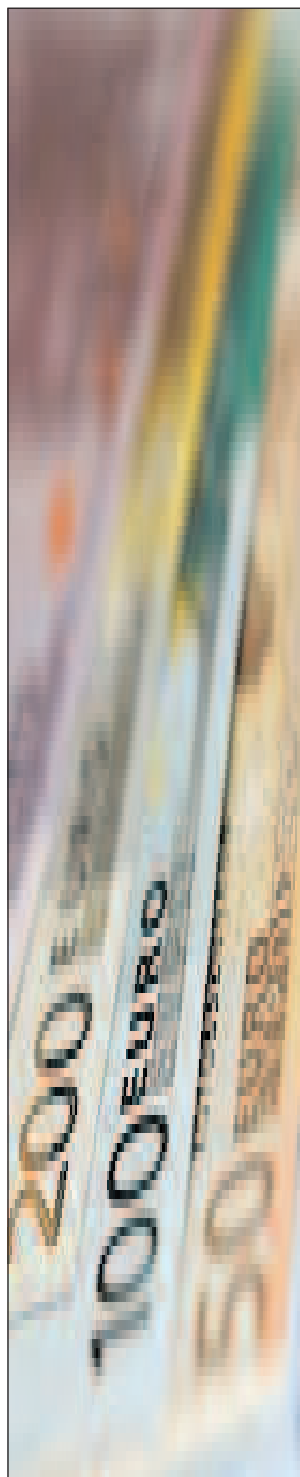
Créé en 2005, KBC est issu de la fusion entre KBC Bancassurance Holding et sa société mère Almanij. KBC en tant que tel n’exerce aucune activité de service financier mais est responsable d’une série de services de support intégrés (marketing, logistique et IT) pour les sociétés du Groupe. KBC Groupe est la société-mère directe de KBC Bank SA, KBC Assurances SA, KBC Asset Management SA, Kredietbank SA Luxembourgeoise et Gevaert SA.

Profil de la société DEXIA NV/SA (DEXIA)

Dexia est né en 1996 de l’alliance du Crédit Communal de Belgique et le Crédit Local de France. En Belgique, Dexia Banque offre des services bancaires aux institutions publiques et aux particuliers. Les activités commerciales de Dexia impliquent une présence sur les marchés des capitaux, qu’il s’agisse du refinancement ou du développement de solutions et produits destinés aux clients des différents métiers.

Avertissement

Ces Reverse Convertible Notes sont des instruments de placement à court terme (échéance au 16 juin 2008) offrant un coupon élevé (11% brut). Cette haute rémunération doit être considérée comme une compensation à la faculté dont dispose l’émetteur de rembourser les Notes à l’échéance soit en liquidités, soit en un certain nombre d’actions. D’un point de vue technique, ce produit consiste en la combinaison d’une obligation classique et d’une option “put” achetée par l’émetteur. La prime que paie l’émetteur pour cette option est intégrée dans le coupon plus élevé. L’investisseur peut donc être considéré comme le vendeur d’une option “put” de type européen (exercable uniquement à l’échéance) qui donne à l’acheteur (l’émetteur des Notes) le droit de livrer au vendeur (l’investisseur) à la date d’échéance un nombre prédéterminé d’actions à un cours prédéterminé. Il convient donc d’insister sur le fait qu’en cas de remboursement des Notes en actions, il se pourrait que l’investisseur reçoive une valeur en actions qui, sur base du cours de l’action à ce moment, soit inférieure à la valeur nominale des Notes remboursées. L’investisseur doit donc être bien conscient que, dans un tel cas, il pourrait subir une perte de capital qui, en théorie, pourrait s’élever à l’entièreté du capital investi. En contrepartie, il perçoit un coupon beaucoup plus élevé que celui d’une obligation classique.



Principales caractéristiques de cet emprunt

Emetteur	Fortis Luxembourg Finance SA – Luxembourg.
Garant	Fortis Banque SA – Belgique.
Rating	Moody's: Aa3 / Standard & Poor's: AA- / Fitch: AA-
Montant total	Minimum 5 millions EUR et maximum 150 millions EUR.
Titres	- Valeur nominale: 1.000 EUR. - Ces titres ne sont pas livrables physiquement. - Conservation gratuite en Compte-titres Fortis Banque ¹ .
Coupon	11% (brut) par an, payable à terme échu le 16 juin de chaque année et pour la première fois le 16 juin 2007.
Echéance	16 juin 2008, ce qui correspond à une durée de 2 ans.
Date d'émission et de paiement	16 juin 2006.
Prix d'émission	102%.
Prix de remboursement	100% OU un certain nombre d'actions KBC Group NV OU DEXIA NV/SA, calculé sur base de la formule suivante: $\frac{1.000 \text{ euros}}{\text{Valeur initiale des Actions Livrées}}$ Les fractions d'actions seront payées en cash. La valeur initiale sera déterminée sur base des cours du 13, 14 et 15 juin 2006.
Code ISIN	XS0250706586.
Taxe sur opérations de bourse (TOB)	- A la souscription: néant. - A l'achat ou la vente sur le marché secondaire: 0,07% (max. 500 EUR par opération).
Cotation	Les Notes seront cotées sur Euronext Brussels. Fortis Banque sera market maker sur le marché secondaire. Rien ne garantit toutefois le développement d'un marché actif permettant la négociation des Notes. Le marché des Notes peut s'avérer limité et peu liquide et il n'est pas possible de prévoir les cours auxquels les Notes pourront y être négociées. L'investisseur qui voudrait vendre ses Notes avant leur remboursement devra donc les vendre au prix du marché. Ce prix pourra être inférieur ou supérieur à la valeur nominale des Notes.
Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique	Les revenus de titres de créances étrangers encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 15%. Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.
Prospectus A disposition aux guichets de toute agence Fortis Banque ou sur simple appel au 02/565 35 35	Les investisseurs sont invités à lire attentivement le Prospectus, rédigé en anglais et daté du 2 mai 2006, et à considérer la décision d'investir dans ces obligations à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises et, plus particulièrement, des informations mentionnées dans la section "Considérations pour l'investisseur – Facteurs de risques". Un résumé en français du Prospectus est également tenu à leur disposition. En cas de divergence entre l'information reprise dans le prospectus et celle de la présente publication, c'est le contenu du prospectus qui prévaudra. Le Prospectus a été approuvé le 2 mai 2006 par la CBFA en application de l'article 14 de la loi du 22 avril 2003 relative aux offres publiques de titres. S'ils l'estiment nécessaire, les investisseurs peuvent en outre consulter au préalable un spécialiste en conseils financiers.

¹ L'ouverture d'un Compte-titres est également gratuite chez Fortis Banque. Il appartient aux investisseurs de se renseigner quant aux frais que pourraient leur réclamer d'autres établissements financiers.

Souscriptions

La période de souscription court **du 4 mai au 9 juin 2006** (clôture anticipée possible en cas de sursouscription ou de modification des conditions de marché).

Vous pouvez souscrire à ce nouvel emprunt via **PC banking** ou **Phone banking** (au 078/05 05 02) ainsi qu'aux **guichets de toute agence Fortis Banque**. Vous y trouverez le prospectus d'émission, de même que sur notre site Internet www.fortisbanque.be/investir (option "obligations" puis "émissions").

Si vous souhaitez de plus amples informations sur cette opportunité d'investissement ou sur toute autre, contactez notre **Service Clients au 078/05 05 05**.